

## Profil professionnel des psychiatres

<sup>1</sup>Les psychiatres sont des médecins spécialistes qui soignent les personnes atteintes de troubles psychiques et qui les renforcent dans leur santé psychique.

<sup>2</sup>Les psychiatres exercent leur activité selon un modèle basé sur des preuves. Ils s'appuient sur les recommandations de traitement nationales et internationales ainsi que sur les connaissances actuelles biologiques et en sciences humaines. Les compétences psychiatriques de base comprennent une expertise dans le domaine de la psychothérapie, de la médecine, des neurosciences, de la pharmacologie et des aptitudes psychosociales. Grâce à cette diversité de méthodes, les psychiatres sont en mesure de poser un diagnostic incluant ces différents niveaux et de traiter toutes les personnes souffrant de troubles psychiques de façon globale.

<sup>3</sup>Les psychiatres sont des experts en matière de troubles psychiques. Cela inclut entre autres les troubles anxieux et de l'humeur, psychotiques et neurodégénératifs, les dépendances, mais aussi les troubles de la personnalité, les troubles consécutifs à des états de stress intense et post-traumatiques. Le diagnostic et le traitement doivent s'insérer dans une perspective différenciée afin de répondre aux besoins spécifiques de chaque patient·e.

<sup>4</sup>En leur qualité de médecins spécialistes, les psychiatres reconnaissent et intègrent les maladies physiques dans le diagnostic et le traitement des personnes souffrant de troubles psychiques.

<sup>5</sup>La prise en charge psychothérapeutique constitue un pilier essentiel de la pratique psychiatrique. Les psychiatres appliquent le traitement psychiatrique psychothérapeutique intégré (TPPI) et des méthodes psychothérapeutiques dont l'efficacité a été établie de manière scientifique (modèle psychodynamique, cognitivo-comportementaliste ou systémique).

<sup>6</sup>En tant que médecins spécialistes de premier recours, les médecins psychiatres et psychothérapeutes assument une fonction de coordination. Ils collaborent avec les spécialistes d'autres disciplines médicales et professions de santé, incluent les proches dans le traitement et soutiennent les patient·e·s dans la défense de leurs droits face aux assurances et à leurs employeurs si nécessaire.

<sup>7</sup>La relation médecin-patient revêt un rôle central lors du diagnostic et du traitement. Cela requiert une grande capacité d'empathie, une gestion professionnelle de la proximité et de la distance ainsi qu'une faculté très poussée de mener un entretien et d'entrer en relation. Cela implique aussi une remise en question permanente de sa propre pensée, de ses émotions et de ses actions, ainsi que la capacité à se développer continuellement.

<sup>8</sup>Comme dans les autres disciplines médicales, en plus du diagnostic et du traitement, les psychiatres sont impliqués dans les domaines de la prévention, de la réadaptation, de l'expertise, du conseil (consilium par exemple) ou des services d'urgence. La recherche et l'enseignement représentent d'autres domaines d'activité. Afin de préserver l'indépendance de la discipline, tous ces domaines exigent une réflexion permanente concernant les fondements épistémologiques et éthiques. L'attitude éthique des psychiatres se base sur les principes de l'autonomie et du droit à l'autodétermination des patient·e·s.

<sup>9</sup>Les psychiatres s'engagent publiquement en faveur des intérêts des personnes souffrant de troubles psychiques et s'opposent résolument à toute stigmatisation ou discrimination de ces personnes. Les médecins spécialistes en psychiatrie et psychothérapie agissent en tant que défenseurs de la participation à la vie sociale et de l'inclusion des personnes concernées. Ils aident également ces dernières à défendre elles-mêmes leurs intérêts.